

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Dix-huitième session**  
**Genève, 21 – 25 mai 2012**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La dix-huitième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. James Pooley, vice-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION D'UN PRESIDENT ET DE DEUX VICE-PRESIDENTS**

2. Le SCP a élu à l'unanimité, pour un an, M. Vittorio Ragonesi (Italie) en qualité de président et Mme Sarah Norkor Anku (Ghana) et M. Simon Seow (Singapour) en qualité de vice-présidents.

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR REVISE**

3. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/18/1 Prov.2) sous réserve de l'adjonction d'un nouveau point 12 : Contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement (voir le document SCP/18/1).

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA DIX-SEPTIEME SESSION**

4. Le comité a adopté le projet de rapport de sa dix-septième session (document SCP/17/13 Prov.2) tel que proposé.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCREDITATION D'OBSERVATEURS**

5. Le SCP a approuvé l'accréditation de la Drugs for Neglected Diseases *initiative* (DNDi) à titre d'observateur ad hoc (document SCP/18/10).

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS**

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/12/3 Rev.2, SCP/12/3 Rev.2 Add. et SCP/18/2.
7. Le SCP est convenu que ce point resterait inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session. Les documents précités seront actualisés à partir des observations reçues des États membres.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7 et SCP/18/3.
9. De nombreuses délégations ont déclaré que le document SCP/18/3 constituait une synthèse utile des réponses au Questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet et elles ont encouragé les États membres à fournir des réponses supplémentaires à ce questionnaire.
10. Certaines délégations ont appuyé l'adoption de la proposition présentée par le Brésil (document SCP/14/7) et l'ouverture de la deuxième phase de cette proposition. Cependant, cela n'a pas été adopté par le comité. En outre, d'autres activités de suivi à mener par le comité, par exemple, des études de cas, ont été proposées par des délégations. Certaines délégations ont déclaré que les exceptions et limitations ne pouvaient pas être examinées séparément des critères de brevetabilité et des droits de brevet exclusifs.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS SYSTEMES D'OPPOSITION**

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, 8, 10, SCP/18/INF/2, SCP/18/INF/2 Add., SCP/18/4 et 9.
12. Les propositions soumises par les délégations du Canada et du Royaume-Uni (document SCP/18/9), du Danemark (document SCP/17/7) et des États-Unis d'Amérique (document SCP/17/10) ont été appuyées par certaines délégations. D'autres délégations ont demandé davantage de précisions sur ces propositions et ont fait part de leurs préoccupations quant à l'absence d'une interprétation commune du terme "qualité des brevets". D'autres délégations ont refusé de travailler sur la base de ces propositions et ont demandé davantage de précisions

à leur égard. D'autres délégations ont également fait part de leurs observations sur la question de la qualité des brevets.

13. S'agissant des systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation et d'invalidation (document SCP/18/4), certaines délégations ont fourni des informations supplémentaires. Certaines délégations ont proposé des activités de suivi à mener par le comité.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE**

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/18/INF/3, SCP/18/INF/3 Add. et SCP/18/5.

15. Certaines délégations ont appuyé la proposition présentée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et du groupe du Plan d'action pour le développement (documents SCP/16/7 et 7 Corr.). Certaines délégations ont demandé de mettre en œuvre l'élément I de cette proposition, tandis que d'autres délégations ne l'ont pas appuyée. D'autres délégations ont appuyé la proposition faite par la délégation des États-Unis d'Amérique (document SCP/17/11). Cependant, certaines délégations ont indiqué qu'elles n'acceptaient pas de travailler sur la base de cette proposition. Certaines délégations ont déclaré que les deux propositions contenaient des éléments qui méritaient d'être examinés. Certaines délégations ont toutefois déclaré que le comité devrait attendre que soit achevée l'étude trilatérale sur "La promotion de l'accès aux soins et de l'innovation médicale : intersections entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce" menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'OMPI avant d'aborder ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont souligné que l'OMPI devrait poursuivre ses travaux sur cette question sans attendre les résultats d'autres procédures.

16. En ce qui concerne les deux propositions, certaines délégations ont exprimé des préoccupations quant à la redondance entre les activités proposées et les travaux entrepris par d'autres organes de l'OMPI ou d'autres organisations intergouvernementales compétentes, à savoir l'OMS et l'OMC. Certaines délégations ont déclaré que, compte tenu du lien étroit avec les questions relatives au développement, l'instance appropriée pour mener toute activité supplémentaire dans ce domaine à l'OMPI sans risque de redondance était le CDIP. D'autres délégations ont indiqué qu'il était du ressort de l'OMPI et du SCP de traiter cette question, et que cela n'entraînerait aucun chevauchement avec d'autres activités menées au sein ou en dehors de l'OMPI.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENT ET CONSEIL EN BREVETS**

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/18/6.

18. Si certaines délégations ont proposé que soient adoptés, comme solutions éventuelles aux problèmes relatifs aux aspects transfrontières, des principes non contraignants ou des normes minimales, d'autres délégations se sont opposées à cette proposition. Certaines délégations ont souligné que cette question relevait de la législation nationale et que le sujet devrait être retiré de l'ordre du jour futur du comité. Cependant, d'autres délégations ont proposé que les questions transfrontières soient examinées de manière plus approfondie.

## **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/18/7 et 8.
20. Certaines délégations ont déclaré que le document SCP/18/8 ne traitait pas suffisamment des obstacles au transfert de technologie liés aux brevets au moyen d'exemples concrets et de données d'expérience dans le contexte de l'extension de l'étude préliminaire (document SCP/14/4 Rev.) et ont suggéré que le comité poursuive ses travaux sur les aspects pratiques du transfert de technologie, en particulier les obstacles au transfert de technologie posés par le système des brevets. Certaines délégations n'ont pas appuyé la poursuite de travaux concernant uniquement les obstacles liés aux brevets. Certaines délégations ont exprimé des préoccupations concernant le chevauchement entre les activités du SCP sur cette question et les travaux du CDIP.

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRIBUTION DU SCP A LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RESPECTIVES DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**

21. Un certain nombre de délégations ont fait des déclarations sur la contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement. Le président a indiqué que toutes les déclarations seraient consignées dans le rapport sur la dix-huitième session du SCP et seraient transmises à l'Assemblée générale conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement. Certaines délégations ont demandé que cette question reste inscrite à l'ordre du jour, tandis que d'autres délégations ont déclaré qu'elle ne devrait pas constituer un point permanent.

## **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS**

22. La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être développée et discutée à la prochaine session du SCP.
23. Faute d'accord, sur proposition du président, le comité est convenu de reporter les discussions à sa prochaine session sur la base de l'ordre du jour de la dix-huitième session figurant dans le document SCP/18/1, à l'exception des points 2 et 12. Les États membres peuvent soumettre des propositions concernant les travaux du comité avant sa prochaine session.
24. Le Secrétariat a informé le SCP que la dix-neuvième session du comité se tiendrait du 26 au 30 novembre 2012 à Genève.
25. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP présentent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.
26. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.